



Association I AM

ILLEGALEMENT – ADOPTÉ.E - MONDE

Je suis illégalement adopté.e à travers le
Monde

Plaidoyer & Entraide

www.associationiam.org

Madame Sarah El Haïry
Haute-Commissaire à l'enfance
Ministère des Solidarités, de la Famille
et de l'Enfance

14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Le 22 mai 2026

Lettre ouverte à Madame La Haute-Commissaire à l'enfance Sarah El Haïry

Objet : Demande de reconnaissance et de réparation, et d'ouverture d'une commission d'enquête.

Madame La Haute-Commissaire à l'enfance Sarah El Haïry

Contexte et silence institutionnel

Nous nous sommes rencontrés le 12 septembre 2025 dans le cadre d'une table ronde consacrée aux adoptions internationales illégales. Elle visait à « enrichir votre réflexion et vous aider à élaborer une note à l'attention du premier ministre et du Président de la République » visant la mise en place d'un processus pratique et opérationnel de la reconnaissance des victimes des adoptions illégales.

Pour rappel, ce travail avait déjà été amorcé avec le Conseil National de l'Adoption (CNA), suite aux recommandations de la mission d'inspection, avec la même promesse d'une prise en compte par les hautes instances de l'État.

Lors de cette rencontre, nous vous avons remis nos mesures pour une reconnaissance par les hautes instances de l'État français des adoptions illégales, du préjudice subi et demande de réparation pour les survivants. Nous y avons également annexé l'expertise du cabinet WJ Avocats, spécialiste en droit pénal international et droits de l'Homme.

Le 17 novembre 2025, sans nouvelle de votre part, nous vous avons sollicitée par e-mail pour connaître le contenu de la note annoncée le 12 septembre 2025 et nous confirmer qu'elle avait bien été transmise à Monsieur le Premier ministre ou au Président de la République.

À ce jour, nous demeurons sans réponse, tant par écrit que par téléphone. Nous restons dans l'attente de votre réponse écrite ; toutefois, si un contact téléphonique avec l'association s'avère nécessaire, sachez que nous utilisons l'application OLVID.

Normalisation des Crimes internationaux

Aujourd'hui, nous, victimes de violations graves des droits humains telles que la traite, les disparitions forcées, les enlèvements, les suppositions d'enfants, les éloignements familiaux ou les contournements de la Kafala, devons continuellement nous mobiliser pour obtenir des informations, être entendus et faire avancer nos démarches.

Ces actes, constitutifs de crimes et délits au regard du droit international, ont été normalisés par la France, soit via le mécanisme de l'adoption plénière, soit par la falsification pure et simple de documents d'identité déclarant l'enfant comme l'enfant biologique de ses adoptants.

Violences institutionnelles

L'absence de réponse concrète, voire le silence, s'ajoute aux violences que nous subissons depuis notre arrivée sur le sol français. Qu'elles soient institutionnelles, privées ou émanant des adoptants, ces violences créent des situations d'autant plus difficiles à vivre qu'elles s'inscrivent dans des parcours déjà marqués par des ruptures familiales, identitaires et administratives complexes.

Alors que nous réclamions une véritable enquête indépendante par pétition, nous n'avons obtenu qu'une mission d'inspection. Cette substitution, loin de répondre à la gravité des crimes, a engendré une série de violences institutionnelles : être auditionnés pour se voir contester le fait que nos adoptions aient été validées en France sans aucun jugement préalable dans le pays d'origine ; entendre qu'aucun jugement français ne serait remis en cause, quand bien même cette condition légale fondamentale ferait défaut ; devoir se battre pour obtenir les conclusions d'une commission dont nous étions les premiers concernés, pour ne recevoir que des recommandations bien loin de la réalité des crimes subis ; se voir opposer, lors de la restitution, un empressement à préciser que « ce ne sont pas toutes les adoptions et pas tous les adoptants ».

À cela s'ajoute un sentiment d'insuffisante protection face aux violences subies par certains adoptés, qu'elles soient institutionnelles, familiales ou extérieures. Plusieurs dossiers demeurent sans avancée judiciaire notable malgré les travaux du Professeur Denéchère et Fabio Macedo démontrant des pratiques systémiques.

Cette logique se confirme lorsque nous déposons plainte pour être auditionnés uniquement comme « témoins », ou lorsque nous constatons la suppression d'une plainte sans même la demande de l'intéressé. Enfin, le refus du séjour de nos familles biologiques, qui ne nous ont jamais abandonnés, contraste avec l'empressement à présenter les adoptants comme les premières victimes. Cependant, une enquête approfondie démontrerait que certains adoptants ont reçu des enfants en connaissance de cause, en dépit de la législation du pays d'origine, privant ainsi l'enfant de toute chance de retrouver sa famille.

Chacun de ces points constitue une violence qui se renouvelle chaque jour, car le crime continue du simple fait du maintien de l'adoption plénière.

Ces violences ne touchent pas seulement ceux qui connaissent déjà l'illégalité de leur adoption, mais aussi ceux qui l'ignorent encore. Privés de vérité, nous sommes contraints de nous mettre nous-mêmes dans l'illégalité, via des tests ADN, pour espérer retrouver notre famille biologique.

Ne pas corriger les erreurs du passé ouvre la porte à la persistance, voire à l'aggravation, des irrégularités dans les adoptions actuelles et futures. Face à la diminution du nombre « d'enfants adoptables », la logique marchande perdure : hier comme aujourd'hui, l'enfant reste considéré comme un dû, un droit.

Les formes renouvelées des fraudes à l'adoption

Au-delà de notre histoire, le système actuel reste tendu et sujet à contournements. À l'association, nous avons récemment reçu des alertes (et nous profitons de ce courrier pour vous en faire part) concernant de nouvelles fraudes à l'adoption.

Un couple a été piégé par une fausse association : après l'obtention d'un faux agrément et le versement de sommes importantes, on leur a réclamé des « frais de régularisation » imitant un document officiel du Ministère de la Justice pour « non inscription de naissance et de nationalité » d'un enfant inexistant.

Autre exemple : trois couples expatriés à Singapour ont adopté des enfants malaisiens que l'État français refuse, à ce jour, de reconnaître. Pourtant, rien n'empêche ces couples de conserver ces enfants hors de France et de trouver une faille pour faire valoir leur situation, via un détournement de l'intérêt de l'enfant, comme par le passé.

Cette situation nous place face à une crise identitaire majeure. Nous sommes souvent infantilisés, réduisant ainsi notre expression. Or, nous sommes aujourd'hui adultes et réclamons ouvertement justice et réparation. Dès lors, une question fondamentale se pose : sommes-nous encore considérés comme citoyens français lorsque nous réclamons justice et réparation ?

Pour rappel, les enquêtes menées par les services de l'immigration sur une grande partie de nos plaintes ont principalement ciblé notre « entrée illégale » sur le sol français. Or, nous n'avons pas choisi cette entrée : nous y avons été conduits par des adultes et/ou des institutions. Ce poids est d'autant plus lourd qu'il s'exerce dans un climat politique où la stigmatisation des personnes racisées et la répression envers les immigrés s'intensifient.

Conséquences sur les générations futures

Si nous ne sommes plus des enfants, la question se pose désormais pour nos propres enfants, qui se construisent sur une identité héritée, illégale et falsifiée. Certains d'entre nous vivent avec une double identité : une identité biologique, vraie et légale, et une identité française qui normalise notre enlèvement. Dans ce cas, avec quelle identité devons-nous nous marier ? Avec quelle identité

devons-nous reconnaître nos propres enfants ? Avec quelle identité pouvons-nous vivre légalement sans être contraints de choisir, à nos dépens et à ceux de nos enfants, entre deux réalités ?

Comment nous permettre, pour ceux qui le souhaitent, d'intégrer la filiation réelle et biologique de nos familles ? Comment certains d'entre nous pourraient-ils retrouver leur place dans leur filiation biologique, voire être contraints d'être à nouveau adoptés par leurs parents biologiques simplement afin que le lien soit reconnu en France ?

Traque implacable

Madame la Haute-Commissaire à l'enfance, forte de votre expérience et de votre action en faveur de la protection de l'enfance, d'abord en tant que ministre puis comme Haute-Commissaire, vous connaissez mieux que quiconque la réalité de ces dossiers. Nous n'avons aucun doute sur votre volonté, que vous avez exprimée de façon sans équivoque à de multiples occasions en prônant une traque implacable des responsables.

Madame la Haute-Commissaire à l'enfance, appliquez cette méthode à notre dossier : traquez l'ensemble des responsables français, d'hier comme d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas de simples « dysfonctionnements », mais de manquements systémiques qui ont, de fait, permis l'impunité des responsables, adoptants inclus.

Dans cet esprit de vérité, de justice et d'apaisement, nous vous demandons de faire toute la lumière sur les responsabilités institutionnelles, administratives et individuelles ayant permis ces crimes, afin qu'enfin justice soit rendue et qu'une réparation digne, à la hauteur des souffrances endurées, nous soit octroyée.

Comptant sur votre engagement pour faire aboutir cette demande de justice, nous vous prions d'agréer, Madame la Haute-Commissaire, nos salutations distinguées.

Association IAM

Avec le soutien du collectif Adoptions Justice et Réparation (AJR), de la Fédération des Enfants Déracinés des DROM (FEDD), et de Coordinadora de Adoptados y Niños Institucionalizados De America (CANIDA) Mexique